



art.collection®
castelli®
comforto®
dyes®



"Nous protégeons l'environnement en favorisant l'utilisation et la conservation de nos ressources.

Nous tentons de faire de notre monde un endroit meilleur, parce que nous, industriels, avons une responsabilité envers nos concitoyens. Tout le monde parle de Qualité. Nous, nous la créons."

**Dick Haworth,
Président d'Haworth Inc.**



Le groupe Haworth a toujours pris le parti de s'engager activement pour contribuer à la protection de l'environnement. En France, notre politique environnementale est bâtie autour de critères simples, basés sur l'implication de l'ensemble des collaborateurs et sur l'efficacité des actions d'amélioration engagées.

Si nous avons donné la priorité à la réduction de nos déchets et rejets industriels, nous nous sommes également donné pour mission d'améliorer en permanence nos procédés de fabrication pour réduire les consommations de matières premières nécessaires à la conception de nos produits et préserver ainsi les ressources naturelles.

Haworth France est certifié ISO 14001, version 2004. Nous mesurons régulièrement nos performances environnementales afin de définir et planifier nos axes d'amélioration et nos objectifs. Ce document vous présente les résultats de notre système de management environnemental ainsi que nos objectifs pour les années à venir.

Nous communiquons au sein du groupe et avec nos partenaires et fournisseurs sur nos actions, nos résultats, nos évolutions liées au cadre réglementaire.

Vous informer est aussi notre engagement.



François Brounais
Directeur Général d'Haworth France



Haworth Monde

8 200 personnes
70 pays
37 usines
60 showrooms
600 distributeurs.

Haworth Europe

2 200 personnes.
10 sites de production.
C.A. 2006 : 263 M euros.

Haworth France

ISO 9001 version 2000
244 personnes
C.A. 2006 : 53 M euros.
Un showroom à Paris.
Des agences à Lyon, Toulouse
et Marseille.
Un réseau de 80 partenaires.

HAWORTH UNE HISTOIRE, DES VALEURS

1948 :

G.W. Haworth
crée la société Modern Products
aux Etats-Unis dans le Michigan.

50 ans plus tard,

la petite société de produits
traditionnels en bois est devenue
Haworth Inc,
l'un des leaders mondiaux
du mobilier de bureau.

Chiffre d'affaires du groupe en 2006 :

1 400 millions d'US dollars.

Ce groupe familial s'est développé autour de valeurs essentielles :

la satisfaction du client, le respect
du personnel, la qualité
des produits et l'efficacité
des processus.

En Europe,

Haworth est présent sur tout le
territoire. Haworth apporte dans
chaque pays une structure
commerciale ainsi qu'une
présence industrielle
de proximité pour
accompagner
ses clients tout au long de leur
développement européen.

En France Haworth s'est implanté il y a 10 ans,

grâce au rachat de grandes
marques déjà présentes
sur le marché français : Castelli,
Comforto, Dyes... Ces marques
sont aujourd'hui regroupées sous
l'enseigne Haworth. Situé à
St Hilaire de Loulay (Vendée) le site
industriel emploie 180 personnes.
Il est certifié ISO 9001 version 2000
et ISO 14001 depuis 2003.

UNE DÉMARCHE GLOBALE

Conscient de sa responsabilité d'industriel, le groupe Haworth s'est engagé dans la préservation de l'environnement bien longtemps avant que les initiatives écologiques ne deviennent un sujet en vogue.

Il y a 40 ans, Haworth Corporate a mis en place à Holland (Michigan) un programme interne de réduction des déchets. Aujourd'hui, nous continuons à prévenir les pollutions et nous nous efforçons toujours de réduire l'impact environnemental des actions de nos usines, de nos produits, de nos fournisseurs.

Partenaire de LEED aux États-Unis (Leadership in Energy and Environmental Design)

LEED est un système de notation développé par le Green Building Council américain*, qui évalue la performance environnementale d'un bâtiment à travers son cycle de vie.

Le premier objectif d'Haworth à travers ce partenariat est de former ses collaborateurs, ses distributeurs, ses clients et ses prescripteurs afin que le développement durable n'évoque plus dans les esprits seulement une stratégie marketing mais une réelle responsabilité collective.

LEED distingue les "bâtiments verts", en fonction de 5 critères :

- l'aménagement du site,
- l'efficacité de la gestion des énergies et l'utilisation d'énergies renouvelables,
- le choix des matériaux et la préservation des ressources naturelles,
- la qualité de l'environnement intérieur,
- la gestion de l'eau.

Le nombre de points attribués à chaque bâtiment détermine son niveau de certification (or, argent ou platine).

HAWORTH, INC. : UN ENGAGEMENT PERMANENT POUR L'ENVIRONNEMENT

1988 - 1995

Charter member Programme EPA 33/50

Programme lancé par l'Agence américaine pour la Protection de l'environnement, dont le but était de réduire les émissions toxiques.

1991

Programme EPA Greenlights

Accord volontaire avec l'Agence de protection de l'environnement pour l'utilisation "efficace" de l'éclairage dans les bâtiments industriels et de bureaux.

1992

Ouverture d'un centre de recyclage dans le Michigan

Plus de 110 000 tonnes de papier, bois, métal et tissus recyclées à ce jour.

1999

GSA Evergreen Award

Récompense attribuée chaque année à un fabricant de mobilier actif en matière de protection de l'environnement.

1999

Forest Stewardship certification

1er fabricant de mobilier de bureau à obtenir cette certification aux USA. Récompense pour les actions en faveur de la préservation des forêts.

2004

Clean Corporate Citizen Award

Attribué par la Direction de la Qualité de l'Environnement de l'État du Michigan.

2005

Certification LEED-CI du showroom de Chicago

En cours

Charter Member Programme EPA Wastewise

Programme volontaire sur la réduction des déchets et le recyclage.

En cours

MDEQ's Michigan Business Pollution Prevention Partnership

Partenariat avec les autorités environnementales du Michigan pour la prévention des risques de pollution.

En cours

Membre du Green Building Council Us et Canada

Membre actif pour la promotion des "immeubles verts".

En cours

Produits "cœur de marché" certifiés "Greenguard"

Cette certification atteste que les produits ne sont pas source d'émission toxiques pour l'environnement intérieur.

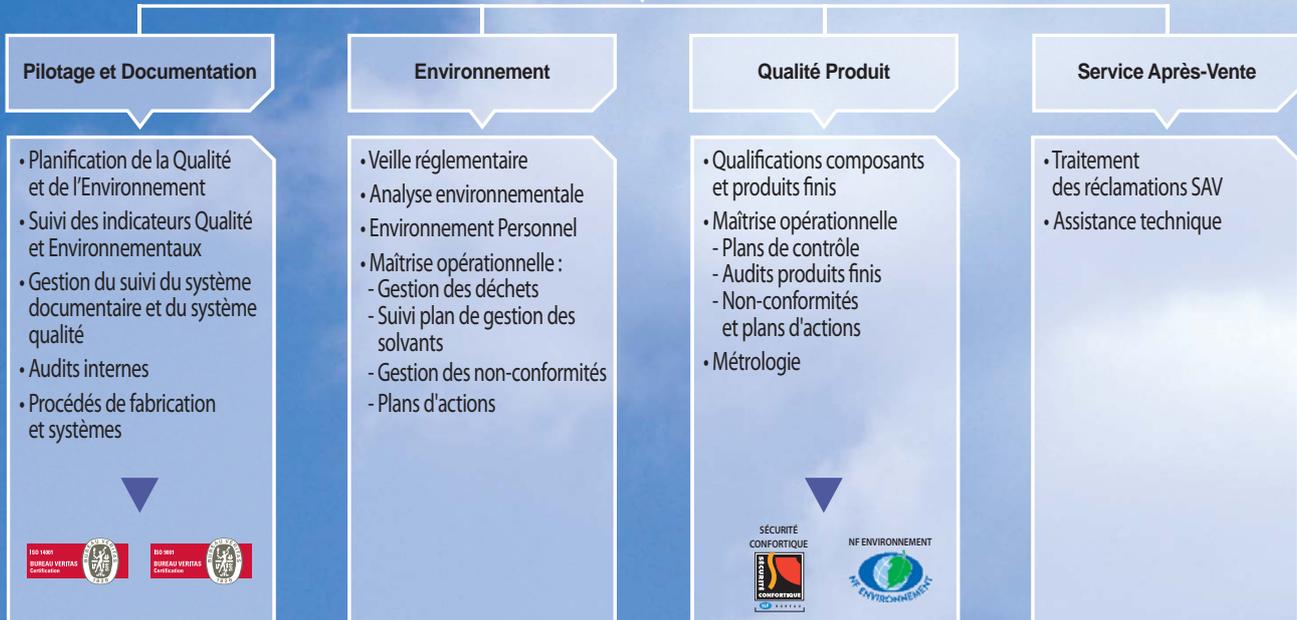
En cours

Membre du programme LEED

(Leadership in Energy and Environmental Design)

Partenaire du programme pour la formation des clients, prescripteurs, distributeurs... au Développement Durable.

Responsable Qualité



POLITIQUE QUALITE ENVIRONNEMENT

La politique d'Haworth France se construit autour de 6 axes :

- Satisfaire nos clients en termes de produits et services,
- Satisfaire nos collaborateurs,
- Respecter les exigences réglementaires, environnementales et toutes autres exigences,
- Anticiper tout risque de pollution, maîtriser et réduire l'impact sur l'environnement,
- Déployer l'amélioration continue sur notre organisation et nos performances,
- Prévenir tout risque pour le personnel.

Nous plaçons ainsi la satisfaction de nos clients, la protection de l'environnement et la sécurité des personnes au cœur de notre stratégie, et ce conformément aux valeurs du groupe Haworth.

Afin de concrétiser cette politique, nous nous engageons à définir des actions en termes de :

- Ecoute client,
- Conception, commercialisation, fabrication et installation de mobilier qualitatif et "propre",
- Maîtrise et prévention du risque industriel,
- Economie des énergies et des ressources,
- Réduction de notre production de déchets et amélioration de la valorisation, incluant l'intégration progressive de la gestion de la fin de vie de notre mobilier,
- Politique de formation,
- Implication de nos collaborateurs, partenaires et fournisseurs dans nos démarches Qualité et Environnement,
- Suivi de l'efficacité de notre organisation.

La déclinaison sur le terrain de ces actions, par le respect des consignes et règles en vigueur dans notre travail quotidien, contribuera à l'atteinte de nos objectifs. L'adhésion et la contribution de chacun sont des conditions nécessaires à notre réussite.

L'ORGANISATION ENVIRONNEMENT

Le Système Environnemental* est piloté par le Responsable Environnement désigné par la Direction et rattaché au Responsable Qualité. Pour le soutenir dans sa tâche, des structures ont été mises en place :

Un Comité de pilotage Environnement,

chargé de l'élaboration et de la mise à jour du programme Environnemental puis du suivi des actions de ce programme.

Des Formateurs Relais ISO 14001,

chargés de la communication "environnement" auprès des collaborateurs du site de Saint-Hilaire de Loulay. Ils assistent le responsable Environnement lors des réunions de sensibilisation.

Un groupe d'Auditeurs,

chargé de réaliser les audits internes selon le planning annuel déterminé.

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Aspects et Impacts environnementaux
(audit terrain)

Veille réglementaire
(normes françaises et européennes)

Cotation des aspects et impacts environnementaux selon :

- Niveau de conformité réglementaire : **R**
- Maîtrise du risque industriel (limitation) : **M**
- Fréquence / occurrence de l'impact (en situation normale/anormale) : **F**
- Sensibilité du milieu : **S**

Définition des aspects et impacts significatifs

selon les règles :

- **Somme des critères** (maîtrise du risque, fréquence et sensibilité) > 15
ou
- **Critère "conformité réglementaire"** : non application de la réglementation (sol, eau, air, déchets, bruit, énergie, ressources naturelles et matières premières)

**Elaboration du Programme
de management environnemental**
(inclus travaux réglementaires + amélioration continue)



ORGANISATION ENVIRONNEMENT

Veille réglementaire

La veille réglementaire concerne l'ensemble des exigences issues du droit national et communautaire, des exigences liées au contexte local et autres exigences relatives à la protection de l'environnement.

Le responsable environnement est chargé de la veille réglementaire et du suivi : collecte, analyse de l'applicabilité et intégration au programme de management environnemental pour mise en conformité.

Le site de St Hilaire de Loulay (STH) est soumis à déclaration et à autorisation au titre des installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Analyse environnementale

L'identification des aspects et impacts s'applique à l'ensemble des activités produits et services du site de STH ayant des effets maîtrisables sur l'environnement.

La détermination des impacts environnementaux* prend en considération les domaines environnementaux suivants : eau, air, déchets, énergie, sol, bruit, consommation matières premières et ressources naturelles.

Une hiérarchisation des aspects et impacts selon les critères définis par Haworth (réglementation, maîtrise, occurrence et sensibilité) permet de déterminer les aspects et impacts significatifs.

Objectifs, cibles et programme

Afin de maîtriser les aspects environnementaux* et réduire les impacts identifiés lors de l'analyse, les objectifs et cibles sont établis dans le souci d'amélioration continue et de prévention des pollutions.

La mise en application de ces objectifs est définie dans un programme de management environnemental annuel et suivie par le responsable environnement et le comité de pilotage (bilan indicateurs et avancé des actions).

Maîtrise opérationnelle

• Maîtrise des procédés de fabrication et activités

Les activités* identifiées comme pouvant avoir un effet néfaste sur l'environnement font l'objet de consignes spécifiques. Ces dernières décrivent les modalités de maîtrise et les mesures à prendre en situation d'urgence.

• Prestataires

Les prestataires ayant à intervenir sur le site de STH sont informés avant les travaux et au moyen d'un plan de prévention des règles environnementales à respecter.

S'ENTOURER DE PARTENAIRES ENGAGÉS DANS LA MÊME DÉMARCHÉ

Notre service Achats intègre des critères environnementaux dans sa politique de sélection des fournisseurs. Nos fournisseurs et partenaires doivent attester de leur conformité réglementaire, de l'origine de leurs produits et de la prise en compte de la démarche environnementale.

Des audits annuels chez nos principaux partenaires nous permettent de vérifier ces points.

Pour les achats d'équipement de production, le responsable Environnement participe à la rédaction du cahier des charges et s'assure de la conformité du matériel à la réglementation environnementale.

A ce jour, 23 de nos fournisseurs sont soit certifiés Iso 14001, soit en démarche de mise en place d'une politique environnementale.



En Europe, Comforto (Haworth Allemagne) a été la première société de mobilier de bureau à obtenir la certification ISO 14001 et ce dès 1996, année d'officialisation du référentiel.

En France, Haworth a été certifié ISO 14001 : 1996 en 2003 et a obtenu la certification selon la version 2004 en 2006. L'ensemble du système de management environnemental* est déployé sur le site industriel de Saint-Hilaire de Loulay (Vendée).

A la fin de l'année 2007, tous les sites industriels du groupe Haworth en Europe seront certifiés ISO 14001.

Dans la zone Asie Pacifique, les deux usines de Shanghai déploieront le système de management environnemental en 2007 en vue d'obtenir la certification.



OBJECTIFS ET PERFORMANCES

Préserver les ressources naturelles

Nous suivons au travers d'indicateurs nos consommations d'eau, fuel, gaz et électricité pour protéger les ressources naturelles et limiter la quantité d'énergie consommée. Tous les mois, nous effectuons un relevé des consommations afin de suivre les indicateurs et ajuster nos actions.

Voici quelques exemples d'actions concrètes.

• L'énergie

Nous avons couvert 13 000 m² de bâtiments industriels avec des panneaux translucides afin de bénéficier d'un éclairage naturel et ainsi réduire la consommation d'électricité dans les différents ateliers.

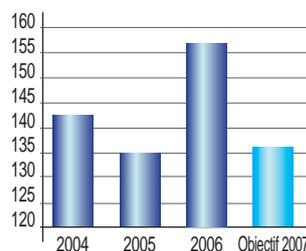
Nous avons installé une chaudière à haut rendement pour réduire notre consommation de fioul de 5 % à production égale.

• L'eau

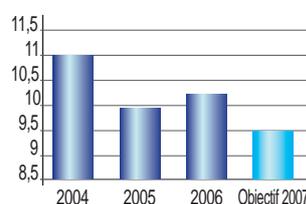
Nous nous fixons des objectifs de réduction de consommation de l'eau (eau de lavage process et sanitaire). Pour ce faire, nous récupérons une partie de l'eau traitée pour maintenir le remplissage des fosses à incendie.

Nos eaux usées sont traitées dans une station de traitement interne, régulièrement contrôlée par un organisme habilité. Les eaux rejetées en sortie de station sont également analysées périodiquement.

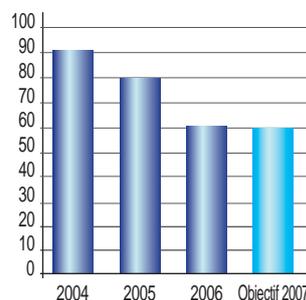
Consommation d'électricité en Kw/M € de CA



Consommation de fioul en m³/M € de CA



Consommation d'eau en m³/M € de CA



La surveillance et le contrôle des pollutions de l'eau

Thème	Sources de rejet	Surveillance (définition des points à surveiller)	Quand ?
Eau et sol	Station de traitement des eaux usées	Contrôle état des dégraisseurs, filtres, décolloideurs, nettoyage des abords et de la surface sableuse	Tous les mois
Eau et sol	Station de traitement des eaux usées	Curage des dégraisseurs, filtres, décolloideurs, puisards, dégrilloires	Tous les 3 mois
Eau et sol	Station de traitement des eaux usées	Contrôle fonctionnement des pompes de relevage, des panneaux de commandes, et vidange (huile)	Tous les 6 mois
Eau et sol	Station de traitement des eaux usées	Curage des canalisations eaux usées et pluviales	Tous les ans
Eau et sol	Station de traitement des eaux usées	Réparation immédiate ou remise en service si arrêt accidentel	sur demande
Eau et sol	Stationnement engins, voirie, dépotage fuel	Contrôle des zones pouvant être souillées. Prévention lors de dépotages	Tous les jours



OBJECTIFS ET PERFORMANCES

• L'air

Haworth suit ses émissions de COV* (composés organiques volatils) au travers d'un plan de gestion des solvants (PGS*) et d'un SME (schéma de maîtrise des émissions). Les indicateurs sont établis en début d'année et remis à la DRIRE sur demande. En 2006, le ration EAC (émission annuelle cible) est de 0,28 kg COV/hg extrait sec pour un maximum réglementaire à 1,27 kg COV/hg d'extrait sec.

La mise en place en 2003 de matériel de pulvérisation de nouvelle génération aux postes de vernissage nous a permis de réduire de 15% les consommations de solvants par appareil installé.

Nous utilisons des teintes hydro-diluables et des vernis acryliques à séchage par rayonnement ultra violet. Ces procédés à 100 % d'extraits secs pour les vernis ne contiennent pas de solvants, ce qui supprime les rejets de COV dans l'atmosphère mais n'altère en rien les caractéristiques actuelles de résistance mécanique des produits.

En 2006, nous avons intégré un groupe de travail piloté par l'Ecole Supérieure du Bois de Nantes dont l'objectif est de réduire les émissions de COV dans l'entreprise. Les axes de recherche sont l'optimisation des conditions de production et des consommations de solvants, mais également l'utilisation de produits à faible teneur en solvant.

La surveillance et le contrôle des pollutions de l'air

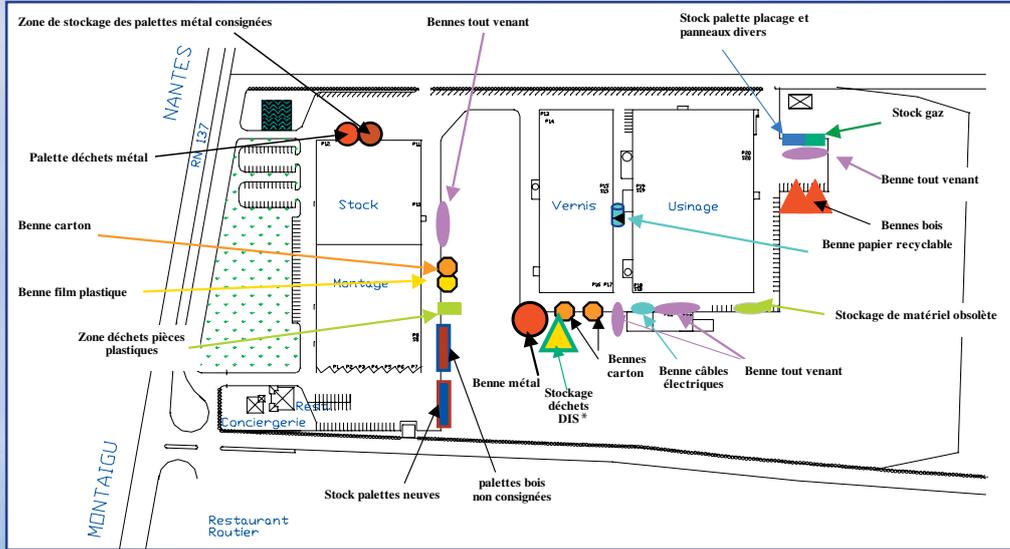
Sources de rejet	Définition de rejet	Surveillance	Quand ?
3 chaudières	Combustion	Contrôle du bon fonctionnement (brûleur/flamme)	Tous les jours
3 chaudières	Combustion	Contrôles de mise en sécurité et des fumées. Tenue du carnet des chaudières	Tous les 6 mois
Activités d'encollage et de vernissage	Rejet des COV (composés organiques volatils)	Suivi et mise à jour du plan de gestion des solvants et schéma de maîtrise des émissions	Tous les ans
Aspiration des 3 cyclones et des 2 silos (usinage/vernis)	Poussières	Contrôle visuel des rejets anormaux (fuites des circuits, des cyclones et silos) et du bon fonctionnement général	Tous les jours
Aspiration des 3 cyclones et des 2 silos (usinage/vernis)	Poussières	Etat des filtres (manches)	Tous les mois
Compresseurs, aspirations et dépressions (usinage/vernis)	Bruit (nuisances sonores)	Contrôle des émissions sonores anormales (vibrations mécaniques des moteurs, paliers, roulements, courroies, racleurs)	Tous les jours
Compresseurs (usinage/vernis et logistique)	Mélange air / huile ou eau / huile	Contrôle des voyants et purge du système	Tous les jours
Compresseurs (usinage/vernis et logistique)	Mélange air / huile	Changement des séparateurs	Toutes les 5000 heures
Déshuileurs et assécheurs d'air	Mélange air / huile	Purge du circuit (automatique) et contrôle du bon fonctionnement	Tous les jours
Sécheurs d'air	Mélange air / huile	Contrôle pression (dépression) et température en divers points	Tous les jours
Sécheurs d'air	Mélange air / huile	Contrôle du circuit et changement des cartouches	Toutes les 5000 heures
Installation frigorifique	Fuites d'eau ou vapeur (fluide frigorigène)	Vérification complète du matériel (23 points contractuels) et dépannage	Tous les ans
Installation frigorifique	Fuites d'eau ou vapeur (fluide frigorigène)	Vérification visuelle du bon fonctionnement du matériel (voyants et température)	Tous les jours

• Le bois

Le bois est l'un des seuls matériaux vraiment écologiques : il s'agit d'une ressource naturelle renouvelable, dont le coût énergétique de transformation est inférieur à celui des autres matériaux. De plus, le bois employé dans la construction, l'ameublement, etc. constitue un stock de carbone. Malgré ces avantages environnementaux reconnus, le matériau bois reste victime de l'inquiétude mondiale au sujet de l'avenir des forêts.

Haworth a fait le choix de privilégier l'utilisation de bois certifiés PEFC* issus de la sylviculture, qui "gère" les forêts (plantations et coupes) pour les faire évoluer à long terme, tout en respectant l'écologie et les potentialités naturelles.

Zone de stockage des déchets à l'extérieur du site industriel de St Hilaire de Loulay



PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS ET LES RECYCLER

Nous recherchons et mettons en place des filières agréées de recyclage* pour nos déchets. Nous gérons nos déchets à toutes les étapes.

- le tri : les déchets sont triés par les opérationnels dans des contenants identifiés par type de déchets.
- le stockage : les déchets sont stockés à l'extérieur des bâtiments dans des zones prédéfinies.
- l'identification : les déchets dangereux sont identifiés avec une étiquette normalisée précisant le code déchet et le niveau de dangerosité.
- le traitement : les déchets sont traités par des prestataires titulaires des agréments nécessaires à la revalorisation ou à l'élimination des déchets.
- la quantification et le suivi : le suivi des déchets est réalisé au travers d'indicateurs trimestriels.

Principaux déchets traités ou revalorisés	2005 estimation Poids(tonne)/An	2006 estimation Poids(tonne)/An
Bidons plastiques et métaux souillés	0,84	1,55
Chiffons, gants souillés	4,61	5,83
Bombes aérosol	0,05	0,105
Palettes en bois traité	0	0
Carton	45,16	45,7
Ferraille	11,44	24
Polystyrène	0	0
Cuir	1,61	0,38
Sciures	226,16	234
Tout venant	52,06	55,43
Boues de peintures/vernis	2,25	3,37
Néons	0	0,26
Colle thermo-durcissable	0,04	0,07
Colle urée-formol	3,12	3,32
Solvants à recycler	3,57	4,96
Papiers / Archives	8,7	6,22
Boue/graisse STEP	18	22,5
Piles	0	0
Tissus	6	2
Carbures	0	0,01
Plastiques (PVC - ABS)	2,4	0,02
Cartouches encres vides	0,061	0,03
Câbles électriques	0	0,28
Archives pour destruction	0	0

Que deviennent nos déchets revalorisés ?

Le carton

→ Carton recyclé.

Film plastique

→ Fibre polaire, Tube PVC.

Fer

→ Fer réutilisable

Archives / papier

→ Papier recyclé

Polystyrène

→ Matière première

Carte électronique

→ Métaux

Tissus

→ Garnissage de siège auto

Mousse polyester

→ Selleries diverses

Polypropylène

→ Matière première

Cuir

→ Volants de voiture, gants

Palettes cassées

→ Palettes réutilisables

Sciures

→ Litières animales

ABS / PVC

→ Matière première

Câbles électriques

→ Récupération du cuivre

Verre

→ verre recyclé

Matériel informatique / téléphonique

après démantèlement

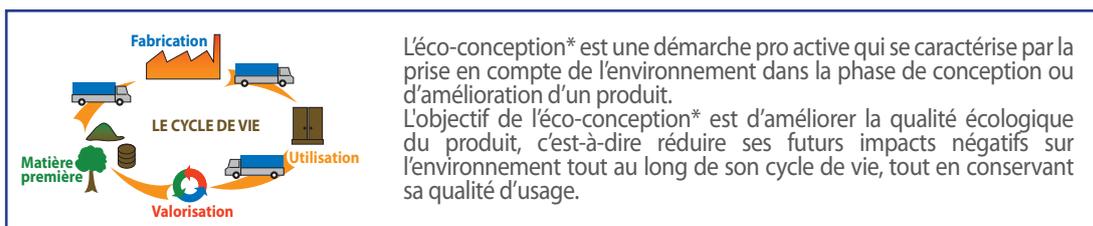
→ Plasturgie, Gaz

CONCEVOIR DES PRODUITS "VERTS"



L'écolabel NF Environnement Ameublement délivré par le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA) certifie que la fabrication et la conception des produits Epure et Interange ont été faites en respectant l'environnement et le cycle de vie des arbres. Chaque produit prend notamment en considération un certain nombre de critères environnementaux :

- La séparabilité en fin de vie du produit de tout élément de masse > 50g.
 - Les bois et panneaux de bois utilisés ne doivent pas provenir d'arbres dont l'exploitation commerciale et l'exportation sont prohibées. Nous utilisons préférentiellement des bois certifiés PEFC* (ou équivalent).
 - Les panneaux (de particules, de fibres, ...) sont classés E1, classement qui répond à l'utilisation de matériaux faiblement émissifs de formol dans un environnement intérieur.
 - Les panneaux agglomérés par du pMDI (polymère diphenylméthane-4,4-diisocyanate), ne doivent pas émettre de monomère MDI* détectable.
 - Toutes les pièces plastiques de masse > 50g disposent d'un marquage permanent en vue de leur revalorisation.
 - Les produits de finition (peinture et vernis) ne contiennent pas de métaux lourds (cadmium, plomb, chrome VI, mercure et arsenic).
 - Les mousses (entrant dans la composition du produit fini et de l'emballage) n'ont pas été fabriquées avec utilisation de CFC*.
-
- L'énergie spécifique à la fabrication de chaque élément ne doit pas dépasser les seuils autorisés. Les seuils d'énergie à respecter (en Megajoules*) sont :
 - > Bureau (plateau + piètements) : ≤ 1000 (calcul pour une table de 1600 X 800 cm),
 - > Caisson : ≤ 800 (calcul pour un caisson mobile à 2 tiroirs : 1 suspendu et 1 plat),
 - > Armoire de rangement : ≤ 2000 (calcul pour une armoire de 1200 X 1980 cm),
 - > Siège de travail : ≤ 900
 - > Siège visiteur : ≤ 500.
 - Pour l'emballage (produits finis et sous-ensembles) l'utilisation doit être faite de matériaux facilement recyclables (sans polystyrène ou polyuréthane) et /ou étant d'origine recyclée (ressources renouvelables).



L'éco-conception* est une démarche proactive qui se caractérise par la prise en compte de l'environnement dans la phase de conception ou d'amélioration d'un produit. L'objectif de l'éco-conception* est d'améliorer la qualité écologique du produit, c'est-à-dire réduire ses futurs impacts négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, tout en conservant sa qualité d'usage.

A

Activité :

Zone ou secteur identifié où se déroule une suite d'opérations.

Aspect environnemental :

Opération réalisée dans une zone identifiée ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'environnement.

B

Bois certifiés PEFC :

Délivrée en France par des organismes certificateurs indépendants dûment accrédités par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation), la certification PEFC assure qu'un produit est fabriqué avec du bois issu de forêts certifiées gérées selon des normes environnementales, sociales et économiques strictes. Elle garantit aussi que chaque acteur impliqué dans le processus de transformation du bois (de la forêt jusqu'au client final : scierie, importateur, négociant...) est contrôlé et répond aux critères de qualité requis.

C

C.O.V. :

Composés organiques volatils.

CFC ou chlorofluorocarbones :

Aussi dénommés hydrocarbures fluorés. Ce sont des gaz dont la molécule est formée notamment d'atomes de chlore, de carbone et de fluor. Ils ont été largement utilisés comme gaz réfrigérant et comme agent propulseur dans les aérosols. Leur utilisation produit des composés chlorés qui sont inoffensifs à basse altitude, mais qui dans la stratosphère libèrent du chlore qui contribue à détruire la couche d'ozone. Leur production est arrêtée dans les 24 pays signataires du protocole de Montréal (1987), dont la Communauté Européenne.

D

D.D. (ancien D.I.S.) :

Déchets dangereux. Déchets particuliers ou à risque nécessitant un suivi de leur traitement final (exemple chiffons, gants, récipients souillés par des produits polluants, Déchets de colle, vernis, huiles).

E

E1 :

Classement qui indique que le matériau est faiblement émissif de formol dans un environnement intérieur.

Éco-conception :

Prise en compte de la protection de l'environnement dans la conception des biens et des services. Elle permet de mettre sur le marché des produits plus respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie, c'est à dire depuis l'extraction des matières premières jusqu'aux déchets issus de leur fabrication, de leur utilisation et de leur abandon.

I

Impact environnemental :

Incidence sur l'environnement, eau, air, sol, bruit, consommation d'énergie ou de ressources naturelles, générée par une opération.

ISO 14001 :

Norme de certification internationale qui récompense un Système de Management Environnemental (SME). Elle concerne les aspects environnementaux sur lesquels l'entreprise a une influence. Pour être certifié ISO 14001, il faut se conformer à la législation et mettre en œuvre des principes d'amélioration continue et de prévention de la pollution.

M

Mégajoules (MJ) :

Unité de mesure d'énergie égale à 1 million de joules ou 0,278 kWh.

MDI :

Monomère pur (teneur en MDI > 95%, complément constitué principalement de l'isomère 2,4' MDI + traces de 2,2' MDI).

P

P.G.S. :

Plan de Gestion des Solvants, il permet de réaliser annuellement (obligatoire pour toutes consommations supérieures à une tonne) un bilan des solvants utilisés et de vérifier la situation réglementaire des rejets de COV. Il est envoyé à la DRIRE si plus de 30 tonnes.

R

Recyclage :

Le recyclage est un procédé par lequel les matériaux qui composent un produit en fin de vie (généralement, des déchets industriels ou ménagers) sont réutilisés tout ou en partie. Ils seront donc réintroduits dans le cycle de production dont le produit est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve.

S

S.M.E. :

Schéma de Maîtrise des Emissions. Il est élaboré à partir d'un niveau d'émission de COV de référence (année antérieure) et garanti que le flux total annuel est inférieur ou égal à l'application stricte des rejets maxi autorisés.

Système de management environnemental :

Le système de management environnemental (SME) est un mode d'organisation interne qui permet de structurer les efforts qu'une entreprise déploie pour améliorer ses performances en faveur de l'environnement.

U

US Green Building Council :

Fondé en 1993 aux Etats-Unis, l'USGBC est constitué de représentants de toutes les branches du secteur de la construction. Il œuvre pour promouvoir la construction de bâtiments qui causent le moins de dommage possible à l'environnement.

Benelux

Haworth Benelux B.V.
Archimedesbann 2
3439 ME Nieuwegein
Netherlands
Tel. +31 30 287 70 60
Fax +31 30 287 70 69

Hungary

Haworth Hungary Kft.
Alkotás Point Building
Alkotás út 50
1123 Budapest
Hungary
Tel. +36 1 201 40 10
Fax +36 1 201 19 95

Spain

Haworth Spain Ltd.
C/Salvatierra 5
bajo – 1a planta
28034 Madrid
Spain
Tel. +34 91 3980 480
Fax +34 91 3980 481

Czech Republic

Haworth Czech
The Park
Building 6
V Parku 2316/12
148 00 Praha 4 – Chodov
Czech Republic

Ireland

Haworth Ireland
8/89 Furze Toad
Sandyford Industrial Estate
Dublin 18
Ireland
Tel. +353 1 295 9355
Fax +353 1 295 9366

Switzerland

Haworth Schweiz AG
Badstrasse 5
Postfach 54
5737 Menziken
Switzerland
Tel. +41 62 765 51 51
Fax +41 62 765 51 52

France

Haworth S.A.S.
166, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 France
Tel. +33 1 4564 4500
Fax +33 1 4564 4545

Italy

Haworth S.p.A.
Via Einstein, 63
40017 San Giovanni in Persiceto
Bologna
Italy
Tel. +39 051 820111
Fax +39 051 826987

United Kingdom

Haworth UK Limited
Cannon Court
Brewhouse Yard
St. John Street
Clerkenwell
London EC1V 4JQ – U.K.
Tel. +44 20 74 90 13 60
Fax +44 20 74 90 15 13

Germany

Haworth GmbH
Communication Center
Am Dlensterbanhof 6
31848 Bad Münder
Germany
Tel. +49 5042 501 0
Fax +49 5042 501 200

Portugal

Haworth Portugal S.A.
Estrada Consiglieri Pedrosa, 68
Apartado 15
2746-955 Queluz
Portugal
Tel. +351 214 345 000
Fax +351 214 345 050

USA

Haworth Inc
One Haworth Center
Holland MI 49423-9576
USA
Tel. +1 616 393 3000
Fax +1 616 393 1570